

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme

**Herausgeber:** Association nationale pour le développement du tourisme

**Band:** 4 (1921)

**Artikel:** Rapport des réviseurs des comptes pour l'exercice 1921

**Autor:** Raaflaub / Scherrer, E.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-629692>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Rapport des réviseurs des comptes pour l'exercice 1921.

En exécution de leur mandat, les soussignés ont examiné le compte d'exploitation et le bilan pour l'exercice 1921 de l'Office suisse du Tourisme et ont constaté par des pointages la concordance des postes figurant aux comptes avec les écritures du grand-livre. Le contrôle des finances du canton de Zurich a procédé cette année également à trois revisions de la caisse et de la comptabilité. Ces rapports attestent que tout a été trouvé en très bon ordre.

L'examen du bilan à l'appui des pièces comptables, et en particulier des comptes-courants et des dépôts en banques, a relevé la parfaite concordance avec les comptes présentés. Ainsi que nous l'avons constaté par les procès-verbaux, les dépassements du budget reposent sur des décisions des autorités compétentes de l'Office suisse du Tourisme.

Nous vous proposons d'adopter les comptes et d'en donner décharge.

ZURICH, le 23 mars 1922.

**Les réviseurs :**

(sig.) *Raaflaub*      *Dr. E. Scherrer.*